CHESEAUX
s/Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 6 octobre 2026

Président : Jean-Dominique Decotignie

Excusés : Mary-Laure Décorvet – Eric Michel – Hans-Peter Guggenbühl – Livia Zaugg

Absents : Frédéric Briguet – Nicolas Loth

ORDRE DU JOUR :

1) Adoption de l'ordre du jour.
2) Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2026
3) Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation du 25 juin 2026
4) Communications du Président.
5) Communications de la Municipalité.
6) Informations régionales.
7) Assermentation des conseillères et conseillers nouvellement élus, non assermentés lors de la séance du 25 juin 2026
8) Assermentation de M. Alberto Angeretti pour l'Entente Villageoise, en remplacement de Mme Patricia Alvarez, démissionnaire
9) Préavis 01/2026 « Octroi d'autorisations générales pour la législature 2026-2031 ».
10) Préavis 02/2026 « Demande d'autorisation et de crédit pour l'installation de deux caméras de vidéosurveillance sur le site du collège Jean-Philippe Loÿs de Cheseaux ».
11) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint

Le Président fait lecture de la lettre de démission de Mme Patricia Alvarez, conseillère sortante et ancienne secrétaire du Conseil Communal.

Il indique avoir pris connaissance du message avec beaucoup de regrets, l'expérience de Mme Alvarez manquera au Conseil. Il la remercie vivement pour toutes ces années consacrées au service de la Commune et, en particulier, du Conseil communal.

Son remplacement fera l'objet du point 8 à l'ordre du jour.

1) Adoption de l'ordre du jour

Le Président signale une erreur au point no 10. Il ne s'agit pas du préavis 60/2026 mais bien du préavis 02/2026.

Le Président demande si des modifications sont proposées. Ce n'est pas le cas.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité**

2) Adoption du procès-verbal du 16 juin 2026

Le Président demande si la lecture du procès-verbal est souhaitée. Celle-ci n'est pas demandée.

L'Entente Villageoise a transmis la correction suivante :

- Page 13 – sous préavis 64 M. Etienne Fleury et non Fleur.

L'AS2E a transmis les corrections suivantes :

- Page 2 - dans activités du bureau : Nomination de la commission des finances en tant que (et pas "et tant que")
- Page 4 - dans le chapitre d'Etienne Fleury : La répartition a été réfléchie comme suit (et pas "comme suite")
- Page 6 - dans le dernier paragraphe de Medi Zeqiri : CHF 14'00000, il y a un problème d'apostrophe au mauvais endroit ou de chiffre...
- Page 8 - dans le chapitre d'Etienne Fleury au 4e paragraphe : Depuis plusieurs années et il s'agit (et pas "qu'il s'agit")
- Page 19 - discours pour le départ de la Municipale : Martine Lob (et pas "municipalité Martine Loeb")
- Page 20 - Mme Christiane Rihs, présidente rend hommage à Mme Martine Lob (et pas "Martine Furrer »)

- **Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2026 est adopté à la majorité et deux abstentions**

3) Adoption du procès-verbal d'assermentation du 25 juin 2026

Le Président demande si la lecture du procès-verbal est souhaitée. Celle-ci n'est pas demandée.

L'Entente Villageoise a transmis la correction suivante :

- Page 1 – sous absence : M. Nicolas LOTH et non LUTH.

L'AS2E a transmis la correction suivante :

- Page 3 – dans membres de la CoFin : M. Charles Maeusli et non Mauesli.

- **Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026 est adopté à l'unanimité**

4) Communications du Président

Activités du Président :

Le 26 septembre 2026 : Invitation du SDIS de la Mèbre à l'occasion de sa revue quinquennale. Le Président remercie vivement le SDIS pour cette invitation. N'ayant pas pu assister à l'ensemble de la revue, il relève néanmoins que la partie officielle, qui s'est déroulée à la Maison de Commune, a été particulièrement conviviale et émouvante. Il profite de cette occasion pour remercier le SDIS pour son engagement en faveur de la Commune ainsi que des communes environnantes.

Cocktail de lancement de la saison 2026-2027 de l'association « Le Bateau Lune » : Le Président remercie l'association de l'invitation. Malheureusement, il n'a pas pu y assister.

Activités du bureau :

Le 25 août 2026, séance du bureau pour la nomination des commissions pour les préavis de ce conseil.

Le 15 septembre 2026, assermentation Mme Treur en vue des votations du 27 septembre 2026 et séance du bureau pour la nomination des commissions pour le conseil du mois de novembre.

Le 27 septembre 2026, votations cantonales et fédérales - Nombre d'électeurs 3 549 – pour 1 451 cartes de votes reçues. Avec les résultats suivants :

Objet fédéral no 1 : initiative populaire « Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité) » rejeté avec 75.23% de non et 24.75% de oui.

Objet fédéral no 2 : initiative populaire « Pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la production indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre (initiative sur l'alimentation) » rejeté avec 80.25% de non et 19.75% de oui.

Objet cantonal : Initiative populaire législative « Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne » accepté avec 52.79% de oui et 45.9% de non.

Les prochaines votations auront lieu le 29 novembre 2026

Pour finir, M. le Président remercie M. Antoine Müller pour l'organisation de la séance de la semaine précédente consacrée aux institutions et, plus particulièrement, au fonctionnement du Conseil communal. Il souligne l'intérêt de cette rencontre, qui a permis de porter un regard différent sur le sujet par rapport à la présentation d'il y a cinq ans. Il relève également la richesse des échanges et la bonne participation, puis remercie l'ensemble des personnes présentes ainsi que M. Antoine Müller pour l'organisation de cette séance.

5) Communications de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic,

- revient tout d'abord sur les festivités du 1er août, qui se sont déroulées sur le site du Challenge de la jeunesse. La manifestation a rencontré un franc succès, avec une participation particulièrement élevée. De plus, le Challenge de la jeunesse, qui a eu lieu la semaine suivante, a également rencontré un franc succès et a notamment bénéficié de conditions météorologiques favorables. Il souligne à cette occasion le travail remarquable réalisé par la Jeunesse de Cheseaux, qui a aménagé un véritable village pour l'événement et contribué à son bon déroulement. Au vu des premiers éléments disponibles, la Jeunesse devrait par ailleurs parvenir à couvrir l'ensemble de ses frais, ce qui constitue également une bonne nouvelle pour la Commune.

- Il évoque ensuite, le même jour, le passage du Tour de France féminin. La coupure de la retransmission télévisée à l'entrée de Cheseaux, suivie de sa reprise à la sortie du village, ne résultait aucunement d'une volonté de la Commune. Les raisons de cette situation ne sont pas connues, mais la Commune aurait naturellement souhaité que Cheseaux soit également visible lors de la retransmission.
- Quelques informations concernant le personnel communal. Il informe que la Commune a malheureusement dû se séparer de l'adjointe du secrétaire municipal, pour des raisons relevant de la relation entre l'employeur et l'intéressée. Le processus de recrutement de son remplacement devrait vraisemblablement débuter d'ici à la fin de l'année.

  Il informe également que M. Roder a été engagé au sein du Bureau technique, où il sera exclusivement chargé de la police des constructions. Cette activité représente désormais une charge de travail correspondant à un poste à 100 %. Ce poste figure au budget, il était à remplacer à la suite du départ de la personne précédemment engagée à cette fonction. Le Syndic se réjouit de l'arrivée de M. Roder, prévue au 1er janvier. Le processus de recrutement d'un collaborateur pour la voirie arrive à son bout touchant. Deux candidats restent actuellement en lice et le choix devrait intervenir prochainement.
- Pour finir, concernant la parcelle n° 1626, faisant l'objet d'un préavis adopté par le Conseil communal en juin dernier, Il informe que la Commune a acquis cette parcelle durant l'été, pour un montant de CHF 11'380'000.–.

Mme Naïcha Kähr, Municipale

- informe que la place de Street Workout de la Plantaz, récemment mise en service, a bénéficié d'une subvention cantonale dans le cadre du dispositif « Tout un canton en mouvement ». Ce programme soutient les infrastructures en libre accès. La Commune a ainsi reçu un montant de CHF 12'038.75 pour un coût total des travaux d'environ CHF 50'000. –, soit près d'un quart du financement pris en charge par le Canton.

  Des tutoriels vidéo destinés à présenter les différents exercices réalisables sur cette infrastructure sont en cours de réalisation. Ils seront prochainement mis à disposition sur le site internet de la Commune et probablement sur Facebook, afin de permettre au plus grand nombre de découvrir et d'utiliser correctement ces installations.
- Elle présente également la plateforme « Uzufly » dans le cadre du schéma directeur Nord lausannois et informe que la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne est désormais intégrée, avec les communes de Romanel-sur-Lausanne, de Mont-sur-Lausanne et de Prilly, à cette plateforme de modélisation 3D du territoire.

  Ladite plateforme permet de consulter une représentation en trois dimensions du territoire avec une visualisation de haute précision. Différents calques permettent notamment d'afficher les limites communales et diverses données territoriales. Selon le niveau d'accès, public ou communal, plusieurs outils sont disponibles pour localiser précisément des éléments, visualiser les ombres et l'ensoleillement en fonction des heures et des saisons, ainsi que mesurer des distances, des hauteurs de bâtiments et d'arbres, des surfaces et des volumes.

  Cet outil est notamment destiné à soutenir le Service technique dans le cadre des différents projets concernant la Commune, tout en étant accessible au public. La plateforme est disponible depuis le site internet de la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne, sous « Accueil », « Guichet virtuel », « Police des constructions », puis « Modélisation 3D de la commune » ou directement sur le site internet : www.nord-lausannois.uzuverse.com.

  Les membres du Conseil communal sont invités à découvrir cette plateforme particulièrement intéressante.
- Mme Kähr propose, en ce début de législature, de rappeler brièvement l'état d'avancement des deux plans d'affectation en cours, notamment à l'attention des nouveaux membres du Conseil communal.

La Commune mène depuis quelque temps des études d'aménagement du territoire portant sur deux secteurs, à savoir le secteur du Marais du Billet ainsi que celui du Grand-Pré Sud. Ces parcelles étant propriété communale, la Commune est directement concernée par ces démarches.

À la suite de l'entrée en vigueur de la LAT en 2018, le Canton impose l'élaboration d'un plan d'affectation, qui doit être approuvé par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), afin de permettre la mise en œuvre de projets sur ces secteurs.

Un plan d'affectation permet de définir de manière contraignante l'utilisation du sol sur un territoire ou une parcelle. Il ne s'agit pas d'un plan présentant des bâtiments ou des projets concrets, mais plutôt d'un cadre réglementaire définissant notamment les besoins généraux, les contraintes, les règles relatives aux toitures et aux limites, les distances aux limites de propriété ainsi que les exigences en matière d'environnement et de végétation. Les projets concrets sont ainsi développés dans un second temps, dans le cadre fixé par le plan d'affectation.

En collaboration avec la Commission consultative d'urbanisme et les mandataires qui l'accompagnent dans cette démarche, la Municipalité a décidé de ralentir momentanément les travaux relatifs à l'un des plans d'affectation afin de réévaluer la situation à la suite de l'acquisition de la parcelle n° 1626. Il convient en effet de déterminer si cette parcelle doit être intégrée au périmètre du plan d'affectation et d'examiner les conséquences de chacune des options sur le projet.

Concernant le secteur du Grand-Pré Sud, les études ont notamment bien avancé sur la question de la mobilité. Dans le cadre de l'image directrice, plusieurs projets sont en cours et les conditions actuelles ne permettent pas d'absorber l'ensemble des besoins liés notamment au bus 54 et aux éventuelles lignes supplémentaires. Une variante a ainsi été dégagée et fait actuellement l'objet d'études complémentaires, notamment sous l'angle des coûts et de sa faisabilité.

Pour ce secteur, la Municipalité doit également poursuivre sa réflexion sur les ambitions à fixer au projet. L'objectif est de finaliser les deux règlements des plans d'affectation en 2027, afin de pouvoir les soumettre à l'approbation du Canton. Le processus se poursuivra ensuite avec les mises à l'enquête, le traitement des éventuelles oppositions et la présentation des préavis au Conseil communal, avec l'objectif de permettre la réalisation de projets concrets dès 2028-2029.

Dans ce contexte, la Municipalité a également engagé une réflexion sur une solution provisoire pour les abris bus afin de ne pas devoir attendre jusqu'en 2029. Si des solutions sont possibles dans la plupart des cas, des contacts ont été pris avec la paroisse afin d'examiner les possibilités d'aménagement du côté de la cure. La largeur actuelle du trottoir étant insuffisante et la présence du mur constituant toujours une contrainte.

La Municipalité poursuit ses réflexions concernant l'aménagement de ce secteur et les différentes étapes à venir.

M. Thierry Auberson, Municipal fait part de quelques informations concernant les réalisations intervenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

- Concernant la place de jeux à côté des terrains de foot de Sorécot, une partie du revêtement de sol a été réparée et remplacée. Un jeu à ressort a également été remplacé. À proximité, au skate park, l'ensemble des joints a été remplacé à la suite d'une demande visant à améliorer la sécurité des enfants qui fréquentent les installations.
- La fontaine située à proximité du skate park fait régulièrement l'objet de dégradations. Réparée il y a environ deux mois, elle a de nouveau été vandalisée et est actuellement hors d'usage. La Municipalité a dès lors décidé de ne pas procéder immédiatement à son remplacement et d'observer l'évolution de la situation avant d'entreprendre de nouvelles réparations.

- S'agissant de la place de jeux de la Plantaz, les réparations nécessaires du revêtement de la zone des balançoires ont été effectuées. Divers travaux de réparation ont également été réalisés sous d'autres jeux. La levée des barrières de chantier est prévue à la fin de la semaine.
- Concernant le couvert de la fontaine de l'église, la fontaine a été fermée et les poutres ont été étayées ceci en raison de fissures longitudinales découvertes quelques mois après la réalisation de l'ouvrage, notamment sur les retombées verticales des poutres ainsi que sur leur face intérieure et sur la poutre supérieure. Une expertise est actuellement en cours afin de déterminer l'origine de ces fissures et les éventuelles responsabilités.
- Enfin, il informe le Conseil communal de l'acquisition de trois parcelles forestières, soit la parcelle n° 644 d'une surface de 1'316 m², la parcelle n° 651 de 3'843 m² et la parcelle n° 757 de 5'014 m². La Commune cherche, dans la mesure du possible, à acquérir des parcelles forestières à la suite de successions ou lorsque des propriétaires privés ne souhaitent plus assurer leur entretien. Ces acquisitions permettent notamment à la Commune de préserver et d'assurer l'entretien de son patrimoine forestier.
- Concernant le chantier du collecteur Châtelard-Timonet, il informe que les travaux sont en cours. Le tracé du collecteur est notamment visible depuis la route en provenance de Crissier, au milieu des terrains agricoles. La pose du collecteur est en cours et les travaux se poursuivront prochainement avec le passage sous la route cantonale, puis la remontée en direction du secteur du Châtelard.
- Enfin, concernant les conduites d'eau, un curage des dépôts calcaires est prévu sur la route de Morrens. Un tronçon de cette conduite avait déjà dû être remplacé en raison d'un important entartrage, les dépôts de calcaire obstruant plus de 75 % de la section. Les travaux vont désormais se poursuivre sur la partie supérieure de la route afin de procéder au curage du tronçon restant.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale

- revient sur les manifestations organisées à Cheseaux depuis le Challenge de la Jeunesse, notamment le Festivernand qui s'est tenu à la fin du mois de septembre. La manifestation s'est déroulée dans d'excellentes conditions, avec une météo particulièrement favorable et des concerts de qualité.

  Elle tient à remercier chaleureusement les sociétés locales qui ont participé avec beaucoup d'enthousiasme à la tenue des stands ainsi qu'à la préparation et au service de la nourriture durant cette manifestation.
- Elle revient sur les festivités organisées à l'occasion des 40 ans du jumelage avec la Commune d'Aubignan, qui se sont déroulées à la fin du mois de septembre. Une trentaine d'habitants d'Aubignan ont fait le déplacement à Cheseaux pour partager ce week-end de célébration.

  Les festivités se sont déroulées dans une excellente ambiance et elle se réjouit de la satisfaction exprimée par les participants quant à la pérennité de ce jumelage.

  Elle remercie chaleureusement le Comité de jumelage pour l'organisation de ce week-end dont plusieurs de ses représentants sont présents au sein du Conseil communal.
- Elle informe qu'une infirmière du CMS tient désormais une consultation au foyer de la Maison de Commune, chaque mardi matin de 9h00 à 11h00. Cette consultation s'adresse aux parents et aux enfants âgés de 0 à 4 ans et permet notamment de bénéficier d'un espace d'échange, de conseils et d'accompagnement.

  D'ailleurs, un atelier consacré à la diversification alimentaire sera organisé le 8 décembre prochain.
- Elle informe que les soirées MidnightSports commenceront le 7 novembre prochain. Des seniors coachs âgés de 18 à 25 ans ainsi que quelques junior coachs âgés de 13 à 17 ans sont encore recherchés pour encadrer ces activités.

- Pour finir, elle informe que le passage autour de la ferme Emery a été fermé et sécurisé par la pose de barrières, en raison de dégradations constatées sur le bâtiment. Une expertise est attendue afin d'évaluer la situation. La fermeture du passage vise à prévenir tout risque d'accident.

M. Thomas Daetwyler, Municipal présente trois points relatifs, respectivement, à la sortie du Conseil communal, aux contrôles routiers et au mandat confié à Pro Senectute Vaud en faveur des personnes de plus de 60 ans.

- Il annonce qu'une visite du Palais fédéral à Berne est prévue le mercredi 16 juin 2027, pour environ 40 membres du Conseil communal. Cette journée permettra de découvrir le fonctionnement des institutions politiques fédérales. Le déplacement en car sera largement, voire entièrement, financé par la Commune. Un repas est également prévu, une éventuelle participation financière des participants restant à confirmer. La visite sera accompagnée par un conseiller national, qui pourra apporter des explications complémentaires. Les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Les places seront attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi, et les membres du Conseil communal seront informés lorsque les inscriptions seront possibles.
- Il rappelle que les contrôles routiers sont effectués par la gendarmerie du Mont, la Commune ayant délégué ses compétences de police à cette dernière. Ces contrôles permettent notamment de confronter le ressenti des habitants concernant les comportements routiers aux données objectives recueillies sur le terrain.

  Durant la rentrée scolaire, des contrôles ont été réalisés pendant douze jours au centre du village, dans la zone limitée à 20 km/h. Sur les 70'203 véhicules contrôlés, seuls 28 ont fait l'objet d'une dénonciation, soit environ 0,04 %. Parmi ces cas, 21 concernaient des dépassements de vitesse inférieurs à 15 km/h, après déduction de la marge de sécurité, sanctionnés par une amende d'ordre. Les sept autres conducteurs, dont les dépassements se situaient entre 16 et 24 km/h, seront dénoncés à la Préfecture. La vitesse la plus élevée mesurée était de 43 km/h. Selon les assistants de sécurité publique, le conducteur concerné pourrait faire l'objet d'un retrait de permis d'une durée d'un à trois mois.

  La Municipalité se réjouit de ces résultats, qui montrent que plus de 99,9 % des usagers ont respecté la limitation de vitesse. Cette situation s'explique notamment par un aménagement routier adapté à la vitesse prescrite ainsi que par l'effet préventif des radars pédagogiques.

  Un autre contrôle, effectué le 25 août sur la route d'Yverdon, entre 10 h 45 et 12 h 15, a permis de contrôler 365 véhicules sans constater aucune infraction. Ce résultat est particulièrement favorable au regard du taux moyen cantonal annoncé de 2,43 % pour la période concernée.
- Des contrôles ont également été sollicités auprès de la Police de Lausanne, à la suite de plaintes de riverains de la route de la Blécherette concernant le bruit et les vitesses excessives de certains véhicules et motocyclettes. Les résultats chiffrés ne sont pas encore disponibles, mais les premiers retours laissent apparaître plusieurs infractions.

  Concernant les nuisances sonores signalées par les riverains de la route de la Blécherette, notamment les accélérations de certains véhicules et les bruits provoqués par des motocyclettes, les possibilités d'intervention de la police sont parfois limitées par la législation, certains équipements étant autorisés sur les véhicules sans pouvoir être utilisés sur la voie publique.
- Il évoque ensuite les infractions récurrentes à la restriction de circulation réservée aux riverains sur le chemin de Sous-le-Mont-Sorécot. Certains automobilistes empruntent cet itinéraire afin d'éviter les files d'attente à proximité du giratoire de la zone industrielle. À la suite d'une demande de contrôle auprès de la gendarmerie, 26 amendes d'ordre ont été délivrées en deux heures. Ces résultats ne constituent pas une satisfaction pour les autorités, dont l'objectif est avant tout de faire respecter les règles de circulation.

La possibilité d'installer une barrière équipée d'un système de reconnaissance des plaques d'immatriculation a été envisagée, mais cette solution soulève plusieurs difficultés pratiques, notamment concernant l'accès des visiteurs et des véhicules utilisés par les garages. La Municipalité privilégie donc actuellement le renforcement des contrôles. Deux contrôles par mois ont été demandés à la gendarmerie, en espérant qu'au moins un contrôle mensuel puisse être assuré.

- En conclusion, les contrôles réalisés montrent souvent un écart entre la perception subjective du trafic et les résultats mesurés. La grande majorité des usagers respecte les limitations de vitesse, mais il est nécessaire de poursuivre les contrôles dans les secteurs problématiques.
- Un courrier sera prochainement adressé aux habitants de la Commune âgés de plus de 60 ans afin de les inviter à participer, sur une base volontaire, à une démarche visant à développer des activités répondant à leurs besoins et à leurs intérêts.

  Avec l'accompagnement de Pro Senectute Vaud, les personnes intéressées pourront proposer différentes activités, telles que des rencontres autour d'un café, des formations à l'utilisation d'Internet ou des téléphones portables, ou encore de la gymnastique douce. L'objectif est de favoriser les échanges, de renforcer les liens sociaux et de prévenir l'isolement des seniors.

  Pro Senectute Vaud accompagnera les groupes dans leur mise en place et leur développement. À terme, après environ un an et demi à deux ans, l'organisme devrait se retirer afin que les activités puissent se poursuivre de manière autonome et durable.

6) Informations régionales

La parole n'est pas demandée.

7) Assermentation des conseillère et conseillers nouvellement élus, non assermentés lors de la séance du 25 juin 2026

Le Président invite Mme Priscille Michel, MM David Hofstetter, Yves-Marie Hostettler, Francis Duc, Raoul Thonney et Patrick Vaney.à venir devant l'assemblée. Il procède ensuite à leur assermentation.

8) Assermentation de M. Alberto Angeretti pour l'Entente Villageoise, en remplacement de Mme Patricia Alvarez, démissionnaire

Le Président invite M. Angeretti à venir devant l'assemblée et à se présenter. M. Aberto Angeretti se présente. Il vit à Cheseaux, dans le quartier de Sous-le-Mont, depuis 1991. Il a notamment participé à la création d'une association de quartier et contribué, au fil des années, à plusieurs événements de la vie locale, dont le projet de contournement de Cheseaux. Il a également eu l'occasion de rencontrer plusieurs membres du Conseil communal. Après avoir présidé le Volley Club de Cheseaux durant huit ans, il reste actif au sein de son comité. Il se réjouit de pouvoir prendre part aux projets qui contribueront à améliorer la vie commune au sein du village.

Le Président procède à l'assermentation de M. Alberto Angeretti

9) Préavis 01/2026 « Octroi d'autorisations générales pour la législature 2026-2031 »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad-hoc de faire lecture des conclusions du rapport. Mme Evi Kassimidis fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'approuver le préavis tel que présenté et de décharger la commission de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic présente les autorisations générales soumises au Conseil communal en début de législature et apporte quelques précisions sur leur portée.
Concernant l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, ces autorisations concernent essentiellement les parcelles forestières, dont la valeur se situe autour de CHF 0.45 à 0.50 le mètre carré. Elles visent à simplifier les procédures et à éviter de devoir soumettre chaque acquisition de ce type au Conseil communal.

S'agissant de l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, la Commune n'a pas pour objectif de spéculer avec les deniers publics. Ces participations permettent notamment de détenir quelques actions du LEB ou de la Romande Energie, et ainsi de participer à leurs assemblées générales afin de suivre leurs activités.

L'autorisation de plaider permet au secrétaire municipal et au Syndic de représenter la Commune devant les tribunaux, notamment dans le cadre de recours auprès de la CDAP ou de litiges relevant du droit du travail. La Commune fait généralement appel à des avocats ou à des juristes pour l'accompagner dans ces démarches.

Enfin, concernant les autorisations générales d'engager des dépenses dans le cadre du budget de fonctionnement, les montants ont été sensiblement augmentés pour la première fois depuis plusieurs législatures. Auparavant, les dépenses jusqu'à CHF 15'000.- pouvaient être engagées sans démarche particulière, tandis que celles comprises entre CHF 15'000.- et CHF 30'000.- étaient soumises à la Commission des finances (COFIN). Au-delà de CHF 30'000.-, un préavis était nécessaire.

Cette adaptation s'explique notamment par le passage au modèle comptable MCH2, qui offre une présentation plus détaillée des comptes et limite les possibilités de compensation entre différentes rubriques budgétaires. Elle devrait également permettre d'établir des budgets plus proches des dépenses réelles, en réduisant les marges de sécurité systématiquement prévues pour faire face aux imprévus. L'objectif est ainsi d'éviter des écarts trop importants entre les budgets prévisionnels et les comptes effectifs.

Cette souplesse supplémentaire ne dispense pas la Municipalité d'informer le Conseil communal lorsqu'un dépassement budgétaire se profile. Les nouveaux seuils confèrent également davantage de responsabilités à la Commission des finances, qui joue un rôle de contrôle pour les dépenses comprises entre CHF 30'000.- et CHF 100'000.-. Au-delà de CHF 100'000.-, un préavis de dépassement reste nécessaire.

Pour conclure, ces autorisations générales sont valables pour toute la législature et la Municipalité se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

La parole n'est plus demandée.

- ***Le préavis 01/2026 est accepté à la majorité avec 1 abstention***

10) Préavis 02/2026 « Demande d'autorisation et de crédit pour l'installation de deux caméras de vidéosurveillance sur le site du collège de Jean-Philippe Loÿs de Cheseaux ».

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport. M. Kevin Jörger fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accepter ce préavis tel que présenté et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Basile Monnier demande des précisions concernant la durée des licences et leur renouvellement après trois ans. Mme Jacqueline Dieperink, Municipale explique qu'au terme de cette période, la commune devra renouveler les licences et renégocier le contrat. Elle relève également que, d'ici là, d'autres adaptations du système informatique liées à la vidéosurveillance pourraient s'avérer nécessaires. Le choix d'un contrat d'une durée de trois ans permet toutefois de bénéficier d'un léger rabais sur les tarifs. La situation sera réévaluée à l'échéance du contrat et le Conseil communal se prononcera à ce moment-là.

La parole n'est plus demandée.

- ***Le préavis 02/2026 est accepté à la majorité avec un avis contraire et une abstention.***

11) Divers et propositions individuelles

- M. Charles Maüsli intervient au sujet de la sécurisation de l'intersection entre le chemin venant de la gare des Ripes et l'extrémité nord du chemin de Cham-Pamont.

  Il rappelle que, hormis quelques passages ponctuels de véhicules communaux autorisés, notamment pour l'entretien des talus et les travaux de salage hivernal, ce chemin est exclusivement réservé à la mobilité douce. Il relève également qu'il fait partie du tracé officiel de la voie cyclable n° 22 reliant Lausanne à La Chaux-de-Fonds.

  Il décrit la configuration de l'intersection, qui présente deux sorties de propriétés privées situées à proximité immédiate du débouché du chemin. L'une d'elles est fortement masquée à la vue des cyclistes. La configuration du tracé, qui se termine par un virage à droite, réduit encore davantage la visibilité et peut amener les cyclistes à se retrouver face aux véhicules sortant d'une propriété sans possibilité d'anticipation.

  Le risque de collision est réel, en particulier pour les cyclistes ne connaissant pas les lieux. L'augmentation de la pratique du vélo et du tourisme à vélo dans la région, notamment en groupe, contribue à accroître le risque d'accident à cet endroit.

  La principale problématique réside dans la discontinuité entre un tronçon réservé à la mobilité douce et une zone de trafic mixte, sans signalisation indiquant clairement ce changement et sans visibilité suffisante permettant aux usagers d'anticiper la situation. La seule signalisation actuellement présente consiste en une limitation de vitesse à 30 km/h.

  En se référant aux recommandations de l'Office fédéral des routes (OFROU) relatives à la gestion des cycles aux carrefours, la distance de visibilité doit permettre à un cycliste d'apercevoir à temps un obstacle inattendu. À une vitesse de 20 km/h, la distance d'arrêt est estimée à environ 15 mètres, alors que la visibilité à l'intersection serait limitée à environ 2 mètres. Dès lors que des mesures complémentaires, qu'elles soient de signalisation ou physiques, doivent être envisagées.

  Au nom de l'Association des propriétaires du quartier de Champ-Pamont Nord, il demande à la Municipalité de mettre en place des mesures visant à sécuriser cette intersection, telles qu'un marquage au sol invitant à ralentir, la pose d'un panneau signalant une sortie de véhicules ou d'un « Cédez le passage », ou toute autre mesure jugée appropriée afin d'attirer l'attention des cyclistes à l'approche de cette intersection.

  M. Etienne Fleury, Syndic apporte une précision concernant l'itinéraire cyclable n° 22, dont la mise en place n'avait pas fait l'objet d'une demande préalable auprès de la Commune. Il estime que cette démarche aurait précisément dû permettre d'anticiper la problématique de sécurité évoquée.

  Par ailleurs, il a déjà pris contact avec le service de sécurité publique afin de réfléchir à une solution permettant de sensibiliser les usagers sans mettre en place un dispositif trop contraignant ou invasif. Cette sortie présente effectivement un danger et la Municipalité a déjà été interpellée à ce sujet à plusieurs reprises. Une solution sera recherchée dans les meilleurs délais.

- M. Bruno Jomini revient sur l'intervention de Mme Naïcha Kähr concernant la place de sport et suggère d'envisager la mise en place de codes QR permettant d'accéder directement à des vidéos présentant les différentes installations.
- Mme Mélanie Treur recommande de privilégier également Instagram et TikTok pour promouvoir le Street Workout, ces réseaux sociaux étant davantage utilisés par les jeunes que Facebook.

  Elle signale des taconnages sur la tyrolienne de la place de jeux de la Plantaz, aux mêmes endroits que ceux qui avaient déjà été réparés récemment. Elle s'interroge sur la solidité et la durabilité des réparations effectuées.

  Pour finir, elle s'interroge sur le calendrier des travaux d'éclairage du sentier situé derrière la Plantaz, au chemin du Pasteur, où l'ancien aménagement a été retiré. Elle souhaite savoir quand le nouvel éclairage sera installé, les journées raccourcissant.

  Mme Naïcha Kähr, Municipale précise que les vidéos réalisées pour les installations de Street Workout sont produites en collaboration avec la personne en charge de l'Urban Training. Elles ne sont ainsi pas destinées spécifiquement aux jeunes, mais visent l'ensemble de la population, afin d'encourager une utilisation diversifiée de ces installations.

  La Municipalité prend note de la suggestion concernant la diffusion des vidéos, notamment par le biais d'Instagram. Toutefois que la Commune ne dispose actuellement uniquement que d'une page Facebook. La possibilité de diffuser ces vidéos par d'autres moyens sera examinée.

  M. Thierry Auberson, Municipal précise que les réparations des revêtements amortissants, notamment sous la balançoire, sont prises en charge par la garantie en raison de défauts de pose. À certains endroits, les revêtements se décollent et les enfants parviennent à retirer des dalles entières.

  Concernant l'éclairage du chemin du Pasteur, les anciens luminaires fonctionnaient à l'énergie solaire et étaient équipés de batteries arrivées en fin de vie, qui ne sont désormais plus fabriquées. Un nouvel éclairage raccordé au réseau de Romande Energie est en cours d'installation. Les travaux devraient être achevés d'ici 30 jours.
- Mme Priscille Michel demande si des informations sont disponibles concernant la durée des travaux, à la suite de l'installation de barrières entre Champ-Pamont et le petit sentier.

  Elle revient également sur le rapport relatif aux contrôles routiers. Elle remercie la Municipalité pour le retour. La girafe était particulièrement visible. Elle se dit interpellée par le nombre de personnes contrôlées et relève que de nombreux automobilistes traversent le village, notamment au niveau du centre, de sorte que les chiffres annoncés ne concernent pas uniquement les habitants de la commune.

  Cheseaux est fier de sa zone à 20 km/h, qui se veut conviviale. Elle relève toutefois que le nombre important de véhicules qui la traversent nuit à cette convivialité.
- Mme Evi Kassimidis évoque les activités du groupe Urban Training, dont elle fait partie et qui propose des séances d'activité physique en utilisant le mobilier urbain. Elle transmet la satisfaction du groupe et remercie la municipalité pour son soutien, en espérant que ces activités pourront se poursuivre l'année prochaine.

  M. Thierry Auberson, Municipal précise, en réponse à Mme Michel, que les travaux concernent les deux bâtiments en cours de rehaussement au bord de la route. Il confirme qu'un panneau indiquant la durée des travaux est installé à proximité des barrières, mais ne se souvient plus des dates mentionnées.

  Mme Naïcha Kähr, Municipale se réjouit de la bonne fréquentation des séances d'Urban Training. À la demande de plusieurs participants, le nombre de séances a été légèrement augmenté entre Pâques et octobre, tandis que certaines séances du samedi matin, qui rencontraient moins de succès l'année précédente, ont été supprimées. Cette adaptation a permis de mieux répondre aux attentes des participants. Compte tenu des résultats

positifs, ces activités seront reconduites l'année prochaine et inscrites au budget pour la période d'avril à octobre.

- Mme Mélanie Krattinger revient sur la Fête de la courge, organisée par Event Cheseaux le 28 octobre, et demande s'il serait possible de fermer le centre du village à la circulation durant la manifestation. Elle relève que certaines familles expriment des inquiétudes quant à la sécurité des enfants en raison du trafic.

  La Municipalité prend note.

- M. Simon Kassimidis revient sur le revêtement en liège de la place de jeux et s'interroge sur sa durabilité, craignant qu'il continue à se désagréger avec le temps. Il demande si une solution à long terme est envisagée pour remédier à ce problème. La prise en charge des réparations par la garantie constitue un point positif.

  M. Thierry Auberson, Municipal précise que la Municipalité suit attentivement l'évolution du revêtement en liège, notamment en vue des futurs aménagements de places de jeux, dont celle de la Saugettaz, pour laquelle ce revêtement ne sera très probablement pas utilisé.

  Une solution consisterait à appliquer un vernis afin de limiter la dégradation du revêtement. Toutefois, le choix du liège avait été motivé par la volonté de privilégier une solution aussi écologique que possible, et l'application d'un vernis irait à l'encontre de cet objectif. Cette possibilité n'est donc pas envisagée pour le moment. Il précise enfin que la garantie a été prolongée.

- Mme Mélanie Treur relève que le week-end du 20 mars coïncidera avec l'anniversaire de la fanfare et celui de la Chamberonne. Elle s'inquiète de l'affluence attendue et demande si une réflexion a été menée concernant l'organisation de ces deux manifestations simultanées.

  M. Naïcha Kähr, Municipale explique que la tenue des deux manifestations le même week-end résulte en effet d'une coïncidence, la Fanfare ayant réservé ses dates bien à l'avance, tandis que celles du 25e anniversaire de la Chamberonne ont été fixées ultérieurement. Le concert de la Fanfare devrait avoir lieu le samedi soir et attirer principalement les familles des musiciens.

  Les sociétés locales sont de plus en plus actives et organisent de nombreux événements, ce qui contribue positivement à la vie du village, mais entraîne également des difficultés, notamment en matière de stationnement et d'occupation de l'espace. Une fois les dates fixées, il n'était toutefois pas envisageable de demander à l'une ou l'autre des sociétés de déplacer sa manifestation. Elle précise enfin que la Municipalité est informée des dates retenues, sans être consultée au préalable sur leur choix.

La parole n'est plus demandée.

Jean-Dominique Decotignie

Président du Conseil

CONSEIL COMMUNAL CHESEAUX / Lausanne

Gaëlle Pahud

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21h49
Cheseaux, le 6 octobre 2026

Prochaines séances :
Mardi 10 novembre 2026
Mardi 15 décembre 2026